

DOCUMENTS ET EFFETS PERSONNELS A FOURNIR  
LORS DE L'ADMISSION D'UN PENSIONNAIRE  
DANS NOTRE ETABLISSEMENT

- Livret de famille ou  
Certificat individuel d'état civil pour les personnes célibataires ou veufs(ves)  
à demander à la commune d'origine
- La carte AVS
- La carte d'identité ou passeport
- Les derniers récépissés de rente AVS, caisse de pensions ou toute autre rente
- Copie de la décision des prestations complémentaires connues ou à venir
- Copie de la décision de rente pour impotent, si elle existe
- La dernière taxation d'impôts
- L'attestation de la dernière cotisation d'assurance maladie + **Carte d'assuré(e)**
- Les vêtements lavables en machine

Les marques nominatives doivent être cousues sur les vêtements et résister au lavage. Ce marquage peut être effectué par la Fondation (voir liste des tarifs).

**FONDATION LES CERISIERS**

Le Directeur

  
Jean-Paul Nussbaumer

Responsable administrative

  
Christelle Périat